

ÉLECTIONS AU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET AUX CONSEILS SCIENTIFIQUES D'INSTITUTS -2023- COLLEGE A



Défendons tous la recherche publique
Votez pour les listes du SNTRS-CGT



Conseil scientifique de l'INSIS : GRIMAUULT Nicolas (Collège A)

Vos élu.e.s CGT au Conseil scientifique (CS) et aux Conseils scientifiques des instituts (CSI) combattent la politique qui pèse sur la recherche : précarité, concurrence, chasse aux appels d'offres, mutualisations sans objectif scientifique, poids de la bibliométrie, remise en cause de l'indépendance de la recherche. Elles et ils sont les garants de la transparence du fonctionnement et des décisions de ces conseils. Elles et ils tiendront informés les personnels.

Une situation de plus en plus critique pour la recherche publique et ses personnels

Les tentatives de remise en cause du rôle décisif du CNRS comme organisme national de recherche n'ont jamais cessé depuis le début des années 2000. Tous les gouvernements qui se sont succédé ont tous suivi la même politique: vassaliser les scientifiques au pouvoir politique et aux entreprises. Pour ce faire, il fallait réduire le rôle des organismes de recherche et les financements récurrents au profit de ceux sur appel d'offres. La résistance des personnels a certes empêché le démantèlement du CNRS et sa transformation en agence de moyens, mais pour combien de temps encore si nous n'agissons pas ?

Cette politique a imposé partout de grands regroupements sous forme de grandes universités de recherche pluridisciplinaire ou d'établissements expérimentaux universitaires appuyés sur les financements du PIA Idex ou Isites. Ainsi, les décisions en matière d'emploi, de budget, d'orientations scientifiques de ce type de site échappent progressivement aux organismes! Le CNRS perd peu à peu ses prérogatives de politique scientifique. Ses personnels sont soumis à des mutualisations forcées, au gré des recompositions sur les sites. Le nouveau rôle qui lui est conféré est celui d'« agence de programmes », variante contemporaine et macroniste de l'« agence de moyens » chère aux gouvernants précédents. Il s'agira alors pour les organismes de monter des programmes nationaux de recherche décidés par le pouvoir politique via le PIA et l'ANR. Les organismes deviendraient alors de simples coordinateurs de projets sommés de rentrer dans le moule mis en place par le gouvernement pour servir la sacro-sainte compétitivité des entreprises et du pays.

L'organisation de la recherche publique se calque de plus en plus sur celle de l'entreprise privée avec comme corollaire la compétition permanente et l'omniprésence du management. Les scientifiques doivent justifier leur existence par leur capacité à décrocher des contrats. La créativité, l'audace, l'originalité ont fait place à la valorisation à court terme, au conformisme. Les champs scientifiques jugés à faibles enjeux sociétaux ou économiques sont marginalisés, au risque d'être absents d'enjeux majeurs comme on l'a vu avec le scandale du non financement des recherches sur les coronavirus. Et tout ceci dans un contexte de réduction continue des moyens, de blocage des carrières et des rémunérations, et d'accroissement de la précarité qui détourne les jeunes des carrières scientifiques et fragilise les collectifs de travail. Le CNRS a perdu 3000 postes de titulaires depuis 2005 !!!

A cause de la loi de transformation de la fonction publique et de la LPR nos secteurs ont été attaqués de plein fouet avec la diminution du nombre de fonctionnaires et la création de CDI de projets ou de mission. Ces CDI liés à la durée d'une mission remettent en cause la pérennité des projets liés à la recherche publique. Les chercheurs ingénieurs et techniciens titulaires sont indispensables à la pérennité des programmes, à la diffusion de la science et à la formation.

Les Conseils scientifiques force de résistance et de propositions

Le SNTRS-CGT exige l'application des textes réglementaires qui leur confèrent un rôle d'expertise, de conseil, de prospective auprès de la Direction du CNRS et des instituts. Pour le SNTRS-CGT, ces instances doivent être des lieux de débat des orientations scientifiques, d'investigation sur les grandes questions qui touchent la communauté. Elles doivent être des instances déterminées à porter une recherche publique exigeante et indépendante, menée par des personnels attachés à la qualité de leur métier. Elles peuvent même, comme lors de la réunion plénière du comité national en 2019, porter les demandes de la communauté nationale pour une autre politique de la recherche.

L'engagement des élu.e.s SNTRS-CGT

La discussion sur la politique scientifique doit se mener aux CS et CSI, en liaison avec les sections du Comité national et les laboratoires. Le lien entre CSI et CS doit devenir permanent et incontournable et contribuer à l'unité préservée du CNRS. La politique de la direction du CNRS, dans un contexte de baisse des budgets récurrents, conduit à la fermeture, au regroupement ou la réorientation d'unités. Les avis des sections et des conseils scientifiques sur l'ensemble des créations et des fermetures d'unités doivent être pris en compte par les directions. Elles et ils agiront pour

- Développer l'emploi scientifique, technique et administratif
- Maintenir et développer l'ensemble des champs scientifiques
- Favoriser l'émergence de nouvelles thématiques et de programmes interdisciplinaires
- Combattre la dilution des organismes de recherche dans les « sites », et refuser que son rôle avenir soit de monter des programmes nationaux définis en dehors de la science

Actions de nos élu.e.s au Conseil scientifique et aux Conseils scientifiques d'institut

- Participation active à la plénière du comité national de juillet 2019 qui exprima les demandes de la communauté scientifique en amont de la préparation de la LPR
- Dénonciation du contenu de la LPR avec son absence de recrutement et de refinancement des organismes de recherche par des crédits ordinaires à la hauteur des enjeux
- Défense de toutes les catégories, grâce à la nature inter-catégorielle de la CGT
- Dénonciation de la mise en place des CPJ et des CDI de mission
- Contestation des déclassements et des annulations de recrutements survenus lors de jurys d'admission pour les concours chercheurs
- Participation active au travail de prospective des conseils scientifiques
- En collaboration avec les autres syndicats et les élu.e.s CGT de CSI et de sections, défense du principe de l'évaluation par le comité national face aux aberrations et aux carences de l'HCERES
- Lutte contre la vente forcée et bardée du site de Meudon avec ses conséquences

Le SNTRS-CGT propose un système de recherche publique où la place des personnels et de la communauté scientifique est reconnue

- Pour la défense de la recherche publique et de ses personnels au CNRS et dans tous les organismes de recherche et les universités
- Pour que les métiers de la recherche gardent leur attractivité, il est indispensable de recruter jeune au plus près de l'obtention des diplômes
- Pour résorber la précarité, un plan de titularisation et des recrutements sur postes de fonctionnaires, à la hauteur des besoins des laboratoires et des services, doit être engagé
- Pour des carrières attractives et la reconnaissance des qualifications
- Pour des financements récurrents qui permettent aux scientifiques d'exercer leur métier
- Pour arrêter les dérives managériales génératrices de souffrance
- Pour lutter contre l'externalisation et la mutualisation généralisée des services
- Pour des choix scientifiques non soumis au politique ou au marché
- Pour une expertise prenant en compte la politique scientifique des laboratoires et des collègues
- Pour que le CNRS garde ses prérogatives nationales et son autonomie scientifique
- Pour que le CNRS maintienne toutes les disciplines en son sein, même les thématiques rares
- Pour le développement des Grandes infrastructures de recherche
- Pour une politique internationale du CNRS qui favorise les coopérations incluant un objectif de développement nord-sud équilibré et pacifique